

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

Les professionnels de la protection de l'enfance sont au front et cependant bien désarmés

Face au contexte actuel auquel est confronté l'ensemble de la protection de l'enfance, la CNAPE salue l'engagement plus que jamais exceptionnel des professionnels mobilisés aux côtés des enfants, des jeunes et de leur famille. Ces fantassins dont on ne parle pas méritent pourtant considération et applaudissements.

L'urgence sanitaire conduit à de nombreux bouleversements dans le fonctionnement du secteur social et médico-social. Et la protection de l'enfance ne fait pas exception.

Manque de consignes de la part des pouvoirs publics locaux, à quelques exceptions notables, parfois même des consignes contradictoires. Manque d'équipements pour se protéger lorsqu'il y a suspicion de contamination. Les enfants protégés ne sont pas plus épargnés que les autres et les professionnels de la protection de l'enfance sont exposés tout comme ceux des « services d'accompagnement social, éducatif et médico-social qui interviennent à domicile en faveur des personnes âgées, enfants et adultes handicapés ».

Alors que les crèches et écoles sont fermées, que les services de nombreux départements et les externats médico-sociaux ont cessé ou ralenti fortement leur activité, les établissements et services associatifs éprouvent à juste titre un sentiment de solitude. Et pourtant, ils s'emploient à faire face pour conjuguer l'urgence sanitaire avec l'exigence de protection des enfants du danger.

Certes, les circonstances actuelles sont exceptionnelles et les modalités ordinaires de l'action de protection sont à adapter au regard de l'urgence. Mais le risque est que l'exigence de protection soit reléguée au second plan. Les associations doivent organiser la continuité de leur activité, alors que 25 à 40% des salariés ont dû cesser leur travail pour garder leurs enfants car ils ne sont pas reconnus comme prioritaires ou sont en arrêt maladie. Faut-il comprendre que la mission de protection de l'enfance ne l'est pas ? Et il est à craindre que les jours qui viennent soient autrement plus problématiques.

Heureusement, des solidarités intra-associatives ou inter-associatives s'organisent afin d'envisager des mises à disposition de salariés dès lors qu'ils sont volontaires pour venir en renfort, notamment dans les lieux d'hébergement. La CNAPE salue l'ensemble de ces initiatives qui prouvent, une fois de plus, le dévouement des professionnels sur le terrain.

Mais même les plus dévoués peuvent douter. Alors pour tenir sur la durée dans un contexte aussi anxiogène, ils ont eux aussi besoin d'être soutenus et reconnus. Car la mission de la protection de l'enfance doit être prioritaire pour tout gouvernement. Elle est même plus : elle est primordiale.

Alors à 20 heures, à vos balcons, pour les applaudir aussi !

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.